



Voyager avec juste une convocation pour premiere demande

Par **Lapeche**, le **08/10/2016** à **19:01**

Bonjour á tous,rnrnJe souhaite m'informer par rapport á la situation actuelle de ma femme.rnrnJ'ai réussi á faire venir ma femme en France suite á une procédure de regroupement familial, et elle a eu une convocation pour déposer une première demande de carte de séjour á la préfecture, entre temps sa visa long séjour regroupement familiale a expiré.rnLa semaine dernière elle a eu une grande urgence et elle a du voyagé vers son pays d'origine "Tunisie", et á la douane elle a du payé une amende vu que elle a juste une convocation pour déposer sa demande et elle ne peux pas voyager hors la France , mais vu qu'elle a payé l'amende elle a eu un tempon pour l'autoriser á quitter la France.rnrnPouvez vous me dire comment faire pour que la femme peux revenir en France et déposer son dossier de premiere demande suite au regroupement familiale ?rnrnSachant qu'elle ne peux pas demander une visa de retour vu q'elle n'a pas déposer encore son dossier á la préfecture mais possède juste une convocation pour déposer.rnrnCordialement et d'avance merci.

Par **chris_ldv**, le **05/11/2016** à **09:20**

Bonjour,rnrnA priori votre épouse ne peut pas rentrer en France.rnrnContactez un avocat francais spécialisé en droit des étrangers.rnrnCordialement,